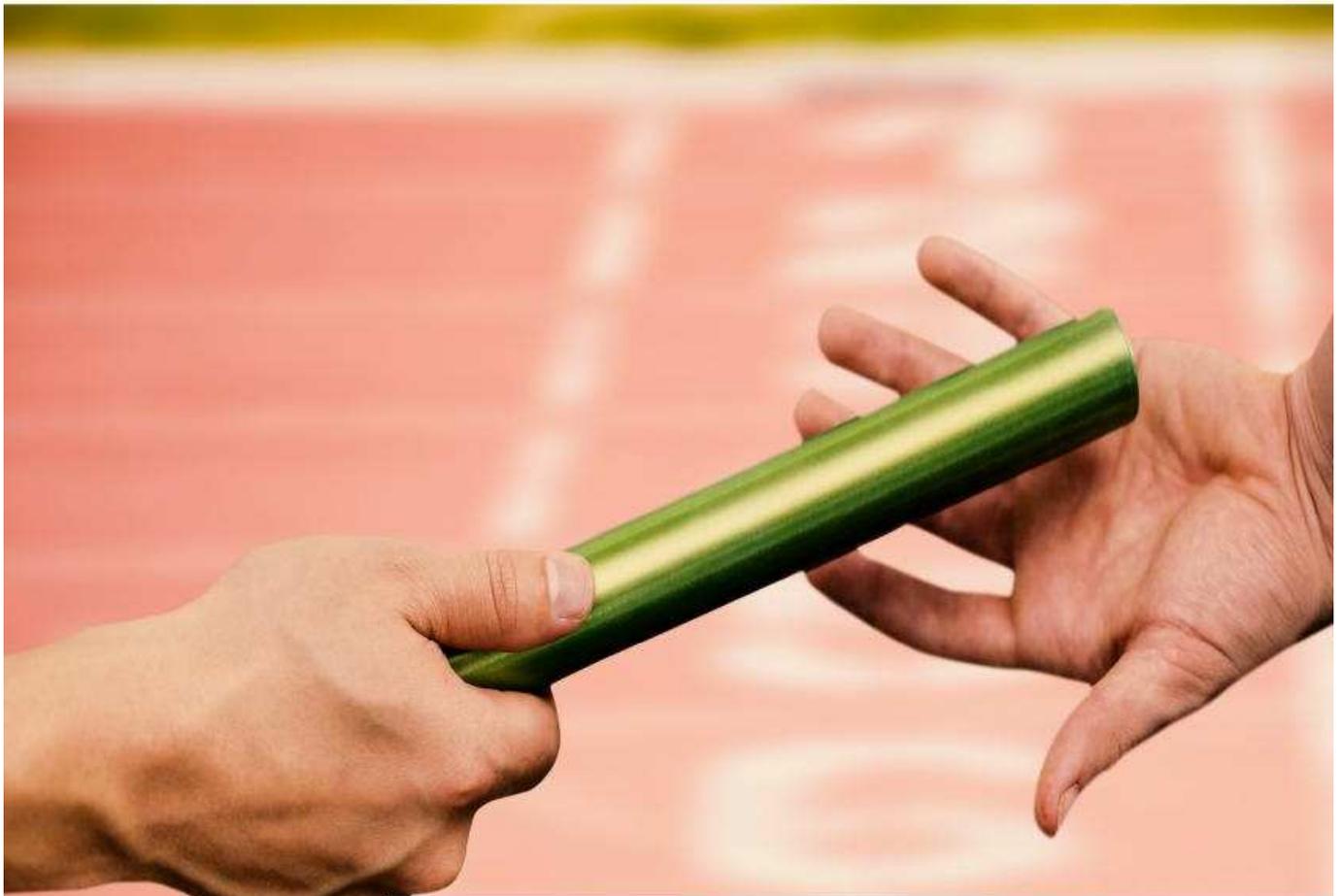


# FORMEZ VOS FUTURS ENCADRANTS



**BENEFICIEZ DES AIDES DE L'ETAT :  
de 5 000 à 8 000 €**

**OSEZ L'APPRENTISSAGE  
DANS LE SPORT  
ET LES LOISIRS**

avec



profession  
sport & loisirs

# Recrutez un apprenti avec Profession Sport et Loisirs

L'apprentissage dans les secteurs du sport et de l'animation reste bien souvent méconnu.

Pourtant, l'apprentissage est une formation en alternance qui permet d'allier les enseignements théoriques et l'exercice pratique d'un métier, l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle et une rémunération.

Le sport et les loisirs représentent **un secteur en croissance avec des opportunités d'insertion professionnelle** à saisir. Profession Sport et Loisirs s'engage auprès des jeunes qui veulent transformer leur passion en profession, en les accompagnant pour une insertion professionnelle réussie.

## L'apprentissage permet aux clubs et associations de développer leur activité en recrutant et en formant leurs futurs encadrants.

Afin d'encourager et inciter les entreprises et les associations à continuer à recruter des salariés en alternance, le gouvernement a pris des mesures en faveur de l'apprentissage. Avec ce plan de relance qui est prolongé jusqu'au **30 juin 2022**, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge, en particulier lors de la 1<sup>ère</sup> année de contrat, puisque l'employeur bénéficie d'une aide exceptionnelle de 8 000€ pour chaque recrutement d'alternants majeurs (jusqu'à 29 ans), ou de 5 000€ pour les mineurs.

**Le contrat d'apprentissage** concerne les jeunes de 16 à 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés, les sportifs de haut niveau et les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise).

**Objectif** : permettre l'acquisition d'un diplôme d'État dans les métiers du sport et des loisirs : BPJEPS, Licence ou Master STAPS, DEJEPS, DESJEPS... ou un Titre à Finalité Professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) : Titre Professionnel Brevet Moniteur de Football par exemple. Des alternants suivant d'autres types de formations et dont les compétences pourront servir le milieu associatif peuvent également être concernés : Bachelor en communication ou master en communication et stratégie digitale par exemple.

## ➔ La mise à disposition d'un apprenti avec Profession Sport et Loisirs 44

- A partir de **vos besoins**, nous vous mettons en relation avec des jeunes en recherche d'un lieu d'accueil pour leur apprentissage. Vous pouvez aussi nous proposer des candidats identifiés par vos soins
- Un **devis** vous est envoyé avec le planning prévisionnel
- Nous **organisons et planifions** avec vous les missions du futur apprenti
- Une **convention** est signée par l'organisme de formation, votre structure et Profession Sport et Loisirs 44
- Un **contrat de travail** est établi entre l'apprenti et Profession Sport et Loisirs 44
- Nous mettons à votre disposition un **maitre d'apprentissage**, qui a pour mission de suivre et d'accompagner l'apprenti tout au long de sa formation
- Vous nommez un **référént / tuteur** au sein de votre structure, dont la mission sera d'intervenir au quotidien auprès de l'apprenti, en complément et en partenariat avec le maitre d'apprentissage
- Profession Sport et Loisirs 44 édite chaque mois la **fiche de paie** et verse le salaire de l'apprenti
- Une **facture** vous est envoyée mensuellement

***N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions ou pour un chiffrage de votre projet***

**Profession Sport et Loisirs Loire-Atlantique**  
GES 44 - rue Romain Rolland – B.P. 90312 – 44103 NANTES cedex 4  
Tél. 02 40 58 61 74 – [contact44@profession-sport-loisirs.fr](mailto:contact44@profession-sport-loisirs.fr)  
<http://loire-atlantique.profession-sport-loisirs.fr>